

L'an 2017, le vendredi 24 mars à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie sous la présidence de Mr Jean-Marie TORDOIT, Maire, suite à la convocation en date du 18 mars, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres en exercice : 15 Présents 13 Procurations : 2

Présents : ML MARLIOT, MD CACHEUX, S FIEVET, S FAUQUEUX, S HOTTON, C DELOBELLE, M FERCOQ, G BAVAY, F BRICOUT, JL ABRAHAM, A HEGO, T WALEMME et JM TORDOIT.

Absents : G LECOCQ et E PISKULA, procurations respectives à S FIEVET et JL ABRAHAM.

MD CACHEUX est nommée secrétaire de séance

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 REGIE DE TRANSPORT

Après en avoir délibéré, le Conseil vote, par 14 voix pour, le Compte Administratif 2016. Monsieur le Maire est sorti et n'a pas participé au vote du Compte Administratif.

COMPTE DE GESTION 2016 REGIE DE TRANSPORT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été reconnues conformes

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le Conseil par 15 voix pour approuve le Compte de Gestion 2016.

BUDGET PRIMITIF 2017 REGIE DE TRANSPORT

Le conseil municipal vote, par 15 voix pour, le Budget Primitif de 2017 comme suit :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 8 732,08 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de 12 468,50 €

BUDEGT PRIMTIF 2017 COMMUNE

Le conseil municipal vote par 12 voix pour et 3 abstentions le Budget Primitif de 2017 comme suit :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 1 329 745,35 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de 790 000,00 €

-

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

Après le vote du Compte administratif communal 2016 et compte tenu de l'excédent budgétaire qui en ressort, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de ne pas modifier les taux d'imposition qui reste identique à l'année précédente à savoir :

- Taxe d'habitation : 14,58
- Taxe foncière bâti : 15,09
- Taxe foncière non bâti 49,79

REFECTION DES VESTIAIRES A LA SALLE DES SPORTS

La qualité des sols aux vestiaires de la salle des sports n'est plus en bon état. Le carrelage vieillissant donne un aspect négligé malgré un nettoyage régulier et des dépenses engagées pour le réapproprier. Il convient pour éviter des problèmes d'ordre d'hygiène de prendre une décision radicale.

La solution envisagée consisterait à l'enduire d'une résine de même type que celle déposée sur le terrain de basket, deux sociétés ont été contactées et sont venues sur place pour établir un devis.

Le devis de la société PEINTURE et RESINES de Montdidier qui avait réalisé l'enduit du terrain se chiffre à 15.252,00 € HT. La société SOLASTRA n'a pas envoyé de devis.

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent la proposition de la société Peinture et Résines et autorisent Mr le Maire à passer commande.

APPEL D'OFFRE RUE G LECLERC

Suite à l'appel d'offres relatif à la réfection des bordures et trottoirs de la rue du Gal Leclerc, 3 sociétés ont fait une offre. Après ouverture des plis en commission d'appel d'offres les propositions ont été notifiées comme suit :

Entreprise LORBAN : 90 953,50 € HT, EIFFAGE : 86 504,20 € HT et DESCAMP : 98 046,25 € HT.

Suite à la vérification des offres par le cabinet Cible VRD, c'est l'entreprise EIFFAGE qui est retenue.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le maire à notifier les rapports au maître d'œuvres pour début des travaux en Avril par la société Eiffage.

FORMATION, DEAES, CONTRAT D'AVENIR

Dans le cadre de l'obtention de Contrat Aidés du type Contrat d'Avenir, la commune se doit de proposer une formation valorisante en vue de permettre au titulaire du contrat une offre de débouchés supplémentaires en vue d'une perspective d'embauche tant dans le domaine de la fonction territoriale que dans le domaine privé.

En concertation avec la Mission Locale et l'intéressée, à savoir, Mme Morgane BRICOUT, en contrat d'avenir depuis le 1^{er} décembre 2016, Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal, le financement d'une formation à un diplôme d'état en l'occurrence un DEAES d'un montant de 3 745€00

A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorise Monsieur le Maire à valider cette formation auprès du CREFO de Cambrai.

FORMATION BAF A CONTRAT AIDE

Dans le cadre des contrats en emploi aidé (CAE, CUI, Contrat d'Avenir) dont bénéficie la commune, des formations doivent être proposées aux personnes employées. Madame Ana Edith LEDUC souhaiterait pouvoir passer le Brevet d'Aptitude à la Formation d'Animateur, diplôme qui lui permettrait de pouvoir encadrer de jeunes enfants aussi bien à l'école qu'en accueil péri-scolaire, ou en CLSH

A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord pour la prise en charge par la commune de cette formation.

COLUMBARIUM

Les 25 cases du columbarium sont toutes retenues, il s'avère donc nécessaire d'anticiper d'éventuelles demandes. Monsieur le Maire a pris contact avec l'entreprise GOSSET d'Avesnes les Aubert qui propose l'installation de 6 cases avec socles pour la somme de 9 162,50 € HT. Ces cases seront identiques tant en terme de taille, de matériau et de couleur aux cases déjà installées.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Mr le Maire à passer commande à l'entreprise GOSSET. Ces cases seront proposées au prix de 1800€, pour une concession à perpétuité.

CONVENTION TONTE AU HAMEAU DE BOISTRANCOURT 2017

Monsieur le Maire présente la convention proposée par l'EURL « les Jardins du Faubourg » à Boussières en Cambrésis pour la tonte des trottoirs et massifs du hameau de Boistrancourt.

La prestation se monte à 35,97 € HT de l'heure.

Le conseil municipal,, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par l'EURL « Les jardins du Faubourg ».

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur propositions de Monsieur le Maire, les conseillers municipaux, à l'unanimité, donnent leur accord pour le versement, des subventions ci-dessous aux associations dont les noms suivent :

<u>Associations communales</u>		<u>Associations extérieures</u>	
Basket club	7 500 €	Secours Populaire	50 €
Club animation social et de loisirs	310 €	Drache Schmitt Eric (forain)	230 €
Union Nationale des Combattants	390 €	Marlier Fabien (forain)	230 €
Coopérative scolaire	310 €	Sté colombophile d'Avesnes les Aubert	50 €
La Butte Carnièreoise	310 €	Institut de recherche contre le cancer	300 €
Club de randonnée	50 €	Association des Papillons Blancs	150 €
Association USEP communale	150 €	Restos du Cœur	300 €
Millénium Show	1060 €	Paroles de Femmes à Beauvois	100 €
		Chambre des Métiers	50 €
		Institut Pasteur	50 €
		FNATH	50 €
		Association des paralysés de France	50 €
		Association USEP (circonscription)	150 €

SUBVENTION CCAS

Suite au vote du Budget Primitif du CCAS, Mr le maire propose aux conseillers municipaux de verser une subvention de 500€00 au CCAS afin de lui permettre d'équilibrer son budget 2017.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de verser la somme de 500€00 au Centre Communal d'Actions Sociales de la commune

RENOUVELLEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF du Nord est arrivé à terme le 31 décembre. Mr le maire propose à l'assemblée de le renouveler pour pouvoir bénéficier des aides de la CAF

A l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Mr le maire à signer le renouvellement de ce contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord

AUTOMATICITE DE FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS.

Dans le cadre de la loi « NOTRE » il s'avère que les élus doivent prendre la totalité de l'indemnité. Cette décision est rendue obligatoire par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 applicable au 1^{er} janvier 2017 selon l'indice brut terminal de la fonction publique. Cette application s'applique pour les communes de moins de 1000habitants et doit être soumises à la décision des conseillers municipaux pour les communes de plus de 1000habitants.

Consultés, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de reconduire l'indemnité de Mr le maire au taux de 28,52% et celles des adjoints au taux de 9,49% de l'indice brut terminal

RIDEAUX DE SCENE A LA SALLE DES FÊTES

Dans le cadre de la suppression des objets de décors de la salle des fêtes, il convient de supprimer les deux paravents et de les remplacer par des rideaux classés résistance au feu.

L'entreprise CAUDRY-RIDEAUX fournit un devis dont le montant s'élève à la somme de 2.024,17€ht pour 4 rideaux de 3.75m sur 4.50m de hauteur avec cordon fronceur et un devis de 1.162,50€ht pour 2 barres de 5m en acier galvanisé avec cordon de tirage

Il n'y aura pas de rideau en fond de scène et la pose sera réalisée par les employés communaux
Ces devis sont acceptés à l'unanimité

SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Mr le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires un fond de soutien a été reconduit pour l'année 2017.

Différents projets sont éligibles parmi lesquels la sécurisation des écoles. C'est à ce titre qu'il propose aux conseillers municipaux de faire placer des caméras de vidéo-protection aux deux sites scolaire.

Des devis ont été demandés à la société ETN de Sainghin en Weppes qui propose ainsi un système de vidéo-protection d'un montant de 5574,28€ht pour l'école Auguste Herbin ET 4180,28€ht pour l'école Henri Matisse.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à la majorité, autorisent Mr le maire à sollicité une demande de subvention au titre du FIPDR pour un montant subventionnable de 9754,56€ht.

TARIFS CLSH 2017: PARTICIPATION DES FAMILLES

Monsieur le Maire, propose de définir les tarifs en gardant les tranches définies l'an dernier à la demande de la CAF.

Compte tenu de la modification du calendrier scolaire, le centre aéré fonctionnera Trois semaines du 10 au 28 Juillet. Les tarifs ne seront plus applicables à la quinzaine comme auparavant mais à la semaine

Pour les familles domiciliées à Carnières :

Tarif titulaire des Bons CAF

- 1 enfant : 13 €, 2 enfants : 20 €, 3 enfants : 30 €, 4 enfants : 35 €, 5 enfants : 40 €

Tarif non imposable

- 1 enfant : 18 €, 2 enfants : 30 €, 3 enfants : 40 €, 4 enfants : 45 €, 5 enfants : 50 €

Tarif revenu imposable

- 1 enfant : 20 €, 2 enfants : 33 €, 3 enfants : 43 €, 4 enfants : 50 €, 5 enfants : 55 €

Pour les enfants dont les grands-parents sont domiciliés dans la commune :

Tarif titulaire des Bons CAF

- 1 enfant : 20 €, 2 enfants : 33 €, 3 enfants : 43 €, 4 enfants : 50 €, 5 enfants : 58 €

Tarif non imposable

- 1 enfant : 23 €, 2 enfants : 40 €, 3 enfants : 55 €, 4 enfants : 68 €, 5 enfants : 83 €

Tarif revenu imposable

- 1 enfant : 28€, 2 enfants : 48 €, 3 enfants : 58 €, 4 enfants : 70 €, 5 enfants : 85 €

Pour les familles extérieures à Carnières :

- 1 enfant : 50 €, 2 enfants : 90 €, 3 enfants : 120 €, 4 enfants : 150 €, 5 enfants : 185 €

- A l'unanimité, ces tarifs sont acceptés par les membres du Conseil Municipal qui décident également que :

- la semaine commencée est à payer.
- le paiement est à effectuer à l'inscription.
- les familles devront se munir de leurs Bons CAF et de leur avis de non-imposition
- la participation des familles sera encaissée en Mairie.
- le prix des repas du midi est fixé à 3,00 €
- la demi-heure de Péri Loisirs est fixée à 0,50 €

QUESTIONS DIVERSES

Mme FAUQUEUX interpelle Mme HEGO sur les remplacements de personnel à la Péri-scolaire en cas d'absence ou d'arrêt de travail et sur le coût de celui-ci.

Mr DELOBELLE rappelle à l'assemblée qu'un terrain situé jouxtant la salle des sports devrait être mis en vente. Son achat pourrait, selon le prix, être une opportunité pour la commune.

Les membres du Millenium Show présents dans la salle s'inquiètent du démontage de l'estrade installée sur la scène, du lieu de stockage de leur éléments de décors suite au passage de la commission de sécurité qui interdit l'un et l'autre. Mr le Maire leur indique que ce sera chose faite après leur gala de danses de cette année, charge au Millénium de trouver une structure capable de stocker leur matériel.

La séance est levée à 22h15